


Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

 Réservé
au
Moniteur
belge

25123450

 Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège - division Namur

17 SEP. 2025

Greffe

 N° d'entreprise : **0464 013 257**

Nom

 (en entier) : **LACIMMO**

(en abrégé) :

 Forme légale : **SOCIETE ANONYME**

 Adresse complète du siège : **6 Rue de Moha 5030 GEMBLoux**
Objet de l'acte : Nominations - Démissions - Transfert du siège social.

 DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE PRISES LE 16 SEPTEMBRE 2025 CONFORMEMENT A
L'ARTICLE 7 :231 DU CODE DES SOCIETES ET DES ASSOCIATIONS

Conformément à l'article 7 :231 du Code des sociétés et des associations, « Les décisions de l'actionnaire unique agissant en lieu et place de l'assemblée générale conformément à l'article 7 :125 sont consignées dans un registre tenu au siège social. »

ORDRE DU JOUR

1. Démissions d'administrateurs ;
2. Décharge des administrateurs démissionnaires ;
3. Nomination de nouveaux administrateurs ;
4. Délégation de pouvoirs.

II. DECISIONS

1. Démissions d'administrateurs

L'actionnaire unique prend connaissance et accepte les démissions des administrateurs suivants avec effet à ce jour :

- Madame Anne Joseph JEANDRAIN ;
- Madame Charlotte Anne-Marie LACROSSE ;
- Madame Colette Léontine LAURENT ;
- Monsieur Ludovic Gilles LACROSSE.

La fin de leurs mandats met également fin à toutes les compétences et délégations quelconques, y compris le pouvoir de signature sur les comptes.

2. Décharge aux administrateurs démissionnaires

L'actionnaire unique octroie pour chacun des administrateurs démissionnaires, la décharge provisoire pour l'exercice de leur mandat respectif jusqu'à ce jour, et confirmera ces décharges lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

3. Nomination de nouveaux administrateurs

L'actionnaire unique décide de nommer avec effet à compter de la présente assemblée, les personnes suivantes en qualité d'administrateurs, pour une durée de 6 ans :

Bijlage bij het Belgisch Staatsblad - 30/09/2025 - Annexes du Moniteur belge

- a. Monsieur Sébastien Raedemaecker
- b. Monsieur Juan Bastin

Les personnes précitées acceptent respectivement leur nomination.

4. Délégation de pouvoirs

L'actionnaire unique décide de donner tous pouvoirs à Monsieur Juan Bastin, avec faculté de substitution, pour l'accomplissement des formalités légales, en ce compris le dépôt pour publication aux annexes du Moniteur belge d'un extrait des présentes décisions.

DECISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 SEPTEMBRE 2025

Transfert du siège social au 6 Avenue des Cormiers 1332 Genval et nomination comme administrateurs délégués de Sébastien Raedemaecker et Juan Bastin.

L'actionnaire unique :

Pour la SA BLACKREIT

Juan BASTIN
Administrateur